

Montréal, le 17 octobre 2019

Par dépôt électronique (SDÉ)

M^e Joelle Cardinal
Affaires juridiques
Hydro-Québec
75, boul. René-Lévesque Ouest – 4^e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4

**Objet : Demande d'adoption de la norme de fiabilité relative au
fonctionnement des relais pendant les oscillations de
puissance stables
Dossier de la Régie : R-4082-2019**

Maître Cardinal,

La Régie de l'énergie (la Régie) a pris connaissance de la correspondance du 15 octobre 2019 du Coordonnateur pour fixer un nouvel échéancier, dans le dossier susmentionné.

À cet égard, la Régie rappelle que le Coordonnateur demande une décision sur la levée de la suspension partielle d'ici le 31 décembre 2019.

Considérant l'éventuelle preuve additionnelle que le Coordonnateur souhaite déposer au dossier à un stade d'examen avancé, la Régie se questionne sur la possibilité de rendre une décision dans les délais souhaités par le Coordonnateur.

Veillez agréer, Maître Cardinal, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie

VD/ml